



Rétractation contrat de gestion locative

Par **yacinec**, le **31/03/2009** à **11:21**

Bonjour

j'ai signé la semaine passée, un contrat de gestion locative d'un appartement dont je suis propriétaire.

l'agent ne m'inspirant pas confiance, je lui envoie un courrier de rétractation, 3 jours après la signature du bail, en faisant référence à l'article L121.20, du droit à la consommation.

Je reçois par la suite un courrier stipulant que le contrat que j'avais signé ne présentait pas de clause de rétractation.

Pouvez-vous m'éclaircir à ce sujet, et dans quelle mesure je peux annuler ce contrat sachant que le gestionnaire n'a pour le moment trouvé aucun locataire.

cordialement

yacine